



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2019-4-AG-R-33

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à M. Fred Pellerin

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2019-4-AG tenue le 24 avril 2019.

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de M. Fred Pellerin suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 9 avril 2019;

VU l'extrait du procès-verbal 2019-CA661-04.02.04-R7277 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 8 avril 2019, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à M. Fred Pellerin;

Sur la proposition de M. Stephan Robitaille,
appuyée par M. Jean-Pierre Ouellet,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à M. Fred Pellerin en reconnaissance de son parcours remarquable, de l'impact de ses réalisations, de son apport indéniable à la résurgence du conte et à l'enrichissement de notre patrimoine collectif, de sa contribution majeure au rayonnement de la langue et de la culture québécoises, de sa notoriété et des valeurs qu'il véhicule qui rejaillissent sur la Francophonie, mais aussi sur l'UQTR.

ADOPTÉE

Le secrétaire général par intérim,

Martin Hudon